

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encouragement à la culture, arts de la scène

### «**Bourse de compagnonnage théâtral**» 2024-2026

**Pour la 14<sup>e</sup> fois, l'État de Vaud et la Ville de Lausanne s'associent pour soutenir le travail de création des metteuses et metteurs en scène professionnels issus de la relève en mettant au concours une bourse dotée d'un montant de 90'000 francs sur deux ans. Les candidatures sont à déposer auprès des Services de la culture du Canton de Vaud ou de la Ville de Lausanne jusqu'au 31 décembre 2023.**

S'étendant sur deux ans (deux saisons), le dispositif s'adresse à toute personne ayant suivi une formation professionnelle dans le domaine du théâtre ou pouvant faire valoir une expérience avérée dans la mise en scène théâtrale et résidant depuis au moins deux ans dans le Canton de Vaud. Les candidats doivent avoir à leur actif au maximum sept années d'activité depuis leur première création professionnelle et cinq créations théâtrales professionnelles.

Durant la première année, le ou la titulaire du soutien assiste une metteuse ou un metteur en scène confirmé et effectue également un stage en dehors des frontières régionales auprès d'une personne jouissant d'une reconnaissance internationale. La deuxième année du compagnonnage est quant à elle destinée à la réalisation d'un projet artistique propre en collaboration avec la compagnie d'accueil.

Pour une bourse qui débutera le 1<sup>er</sup> août 2024 et ira jusqu'au 31 juillet 2026, les dossiers de candidature complets doivent être déposés au plus tard le 31 décembre 2023 par courrier postal auprès du Service de la culture de la Ville de Lausanne ou en ligne auprès du Canton.

Information et conditions de participation :

- Canton de Vaud : [www.vd.ch/culture-bourses](http://www.vd.ch/culture-bourses)
- Ville de Lausanne : [www.lausanne.ch/bourse-compagnonnage](http://www.lausanne.ch/bourse-compagnonnage)

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne interviennent à parts égales dans le financement du dispositif. Pour rappel, les subventions sont garanties sous réserve des

attributions légales et budgétaires des autorités compétentes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 31 octobre 2023

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DCIRH, Veronica Tracchia, responsable de l'unité création et diffusion, Service des affaires culturelles, [veronica.tracchia@vd.ch](mailto:veronica.tracchia@vd.ch)

Michael Kinzer, chef du service de la culture, Ville de Lausanne